



## DESCRIPTION

- Mastic plasto-élastique de haute qualité à base de dispersion acrylique
- Facile à travailler
- Peut être peint rapidement: "mouillé sur mouillé"
- La peinture utilisée pour couvrir le joint ne craque pas
- La peinture mate reste mate
- Sans phthalates

## APPLICATIONS

Spécialement prévu pour le colmatage et le remplissage de joints à mouvement faible:

- Joints, jointures et fentes dans l'encadrement des portes et fenêtres, les rebords de fenêtre, les escaliers, plinthes, murs, plafonds, carreaux de plâtre.
- Colmatage de fissures et fentes dans les murs. De par sa composition, le produit convient parfaitement au colmatage de joints fins et de petites fissures.

Possède une très bonne adhérence tant sur les supports poreux que non-poreux (dalles en céramique, métaux, brique, béton, maçonnerie, plâtre, bois, PVC rigide).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Mastic non durci	
Type de mastic	Acrylates
Système de durcissement	Evaporation d'eau
Formation de pellicule (23°C et 50% H.R.)	15 min
Durcissement (23°C et 50% H.R.)	0,5 mm/24 h
Densité : ISO 1183	1,13/ml
Température d'application	+5°C - +40°C
Conservation, dans son emballage hermétique et d'origine dans un local sec entre +5°C - +25°C	Min. 12 mois
Mastic durci	
Dureté Shore A : ISO 868	24
Reprise élastique : ISO 7389	<50%
Déformation maximale : ISO 11600	7,5%
Module de rupture : ISO 8340	0,12 N/mm <sup>2</sup>
% résistance à la rupture : ISO 8339	>300%
Résistance à la température	-20°C - +80°C

EMBALLAGE ET COULEURS
12cartouches de 280 ml/carton
Blanc

## MODE D'EMPLOI

### Préparation

La surface doit être sèche et propre, si nécessaire dégraisser avec de l'alcool ou de l'éthanol. Si nécessaire appliquer un primaire. Il est conseillé de tester l'adhésion. L'utilisateur doit s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation. Si nécessaire contacter notre service technique.

### Primaire

Il est possible d'utiliser SYLEX DECO MP 201 comme primaire en le mélangeant avec de l'eau.

Cette fiche remplace tous les documents précédents. Les données sur cette fiche sont rédigées selon les derniers résultats de notre laboratoire. Les caractéristiques techniques peuvent être adaptées ou changées. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas d'incomplet. Avant la mise en oeuvre, il faut s'assurer que le produit employé convienne à son usage. Des tests préalables sont nécessaires. Les conditions de garantie sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.

## Poser

Avec pistolet manuel ou pneumatique. La forme du joint est très importante. Eviter des couches minces.

## Lissage

Lisser avec un liquide de lissage (avant la formation d'une pellicule).

## Nettoyage

A l'eau avant le séchage.

## Réparation

Avec le même produit.

## SECURITE

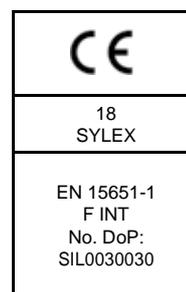
Veillez consulter la fiche de sécurité.

## RESTRICTIONS

- SYLEX DECO MP 201 durcit par l'évaporation de l'eau. Pendant les premiers jours de durcissement, le joint ne peut subir une déformation de plus de 5%.
- N'est pas destiné aux joints qui sont continuellement exposés à l'eau.
- Maintenir à l'abri du gel.
- Ne peut pas être utilisé en tant que colle-mastic pour vitrage.
- Ne pas utiliser en cas de risque de pluie ou de gel.
- Ne pas appliquer à l'extérieur.

## AGREMENTS TECHNIQUES

Etiquetage en émission de polluants volatils des produits de construction et décoration



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Cette fiche remplace tous les documents précédents. Les données sur cette fiche sont rédigées selon les derniers résultats de notre laboratoire. Les caractéristiques techniques peuvent être adaptées ou changées. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas d'incomplet. Avant la mise en oeuvre, il faut s'assurer que le produit employé convienne à son usage. Des tests préalables sont nécessaires. Les conditions de garantie sont régies par nos conditions de vente, les usages et la législation.